



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-30

ACQUISITION DIVERS MATERIELS POUR LES FESTIVITES

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au budget communal à l'article 215738 « autre matériel et outillage de voirie » pour l'acquisition de matériels pour les manifestations de la ville ;

Considérant la proposition de la société YESS ELECTRIQUE ;

DECIDE

Article 1^{er}: Il est conclu un marché avec la **société Yess Electrique** – 6 rue de l'Industrie – 67600 Sélestat pour :

- la fourniture de 3 coffrets électriques pour un montant de 6 184.50€ HT soit 7 421.40€ TTC
- la fourniture de guirlandes lumineuses pour un montant de 1 844.96€ HT soit 2 293.95€ TTC

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;

La société Yess Electrique.

Fait à Marckolsheim, le 12 mai 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260512-DM2026-30-AU
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026